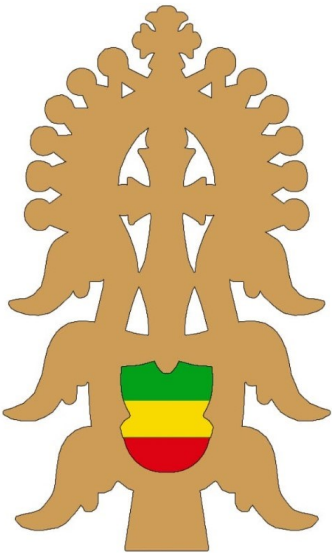




የኢትዮጵያ ኦርቶዶክስ ተዋሕዶ ቤተ ክርስቲያን ሃይማኖትና ሥርዓት

The Ethiopian Orthodox Tewahedo Church Faith and Order

The Fourth Sunday of Zemene Tsom (*The Season of Lent*)

Liturgical Readings:

Gal. 5:1 – end; James 5: 14-end; Acts 3: 1 -12

Psalm 41:3-4;

John 2:1—25

The Anaphora of Our Lord

Il donna le repos aux malades le jour du sabbat

« Le Seigneur le soutiendra sur son lit de douleur ; tu transformeras toute sa couche durant sa maladie. J’ai dit : Seigneur, aie pitié de moi ; guéris mon âme, car j’ai péché contre toi » (Psaume 41,3–4).

Bien-aimés dans le Christ, que la grâce et la paix vous soient données de la part de notre Seigneur Jésus-Christ. Le saint Psalmiste nous révèle aujourd’hui le cœur de Dieu, qui se penche avec miséricorde sur l’homme souffrant. Il est le Seigneur qui n’abandonne pas le malade, mais qui le fortifie sur le lit de faiblesse, qui transforme même la couche de la maladie en lieu de visitation divine. Toutefois, le psaume ne s’arrête pas à la guérison du corps ; il nous conduit plus profondément, vers la guérison de l’âme : « Guéris mon âme, car j’ai péché contre toi ». La maladie et le péché ne sont pas confondus, mais ils sont éclairés par la même grâce divine qui guérit, pardonne et renouvelle.

Dans la tradition éthiopienne orthodoxe, la maladie n’est jamais considérée de manière isolée. Elle fait partie de la condition humaine blessée, que seule la proximité miséricordieuse de Dieu peut restaurer. Le sabbat, institué par Dieu comme jour saint de repos, n’a pas été donné pour opprimer l’homme, mais pour lui communiquer la vie. Il est le signe de l’alliance, le rappel que l’homme ne vit pas de ses propres œuvres, mais de la grâce de Dieu.

Cette vérité trouve son accomplissement dans le ministère de notre Seigneur Jésus-Christ, qui guérit à maintes reprises le jour du sabbat. Il rendit la vue aux aveugles, releva les paralysés et délivra ceux qui étaient longtemps cloués sur le lit de la maladie. Le Seigneur alla délibérément vers les souffrants le jour du sabbat, afin de révéler que le jour du repos est aussi le jour de la restauration.

Nous nous souvenons du serviteur du centurion, gravement malade. Le centurion romain s’approcha du Christ avec une profonde humilité et dit : « Seigneur, je ne suis pas digne que tu entres sous mon toit ; mais dis seulement une parole, et mon serviteur sera guéri » (Matthieu 8). Et par cette parole, le malade fut guéri. Ce n’est pas la lettre de la Loi qui guérit, mais le Seigneur de la Loi.

Nous faisons également mémoire des deux aveugles près de Jéricho, qui criaient avec force : « Seigneur, Fils de David, aie pitié de nous ! » (Matthieu 20,29–34). Bien que la foule cherchât à les faire taire, le Christ ne les repoussa pas. Il toucha leurs yeux, et ils recouvrèrent la vue. De même, nous rencontrons l’aveugle-né dans l’Évangile selon saint Jean (Jean 9), que Jésus guérit le jour du sabbat. Cet acte ne suscita pas la joie chez les chefs religieux, mais l’accusation. Pourtant, le Christ manifesta que l’œuvre de Dieu doit s’accomplir même le jour du sabbat.

Nous n'oublions pas l'homme à la main desséchée, dont parle l'évangéliste Marc (Marc 3,1–6), guéri lui aussi le jour du sabbat. Jésus posa alors la question décisive : « Est-il permis, le jour du sabbat, de faire le bien ou de faire le mal, de sauver une vie ou de la perdre ? » Et en le guérissant, Il révéla le véritable sens du sabbat : la vie, et non l'oppression.

Il faut encore rappeler le paralytique que l'on descendit par le toit devant Jésus (Marc 2,3–12). Le Christ lui dit d'abord : « Mon fils, tes péchés te sont pardonnés ». Puis, face à ceux qui mettaient en doute son autorité, Il guérit aussi son corps, afin que tous sachent que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés. Ici encore se manifeste l'unité de la guérison de l'âme et du corps.

Cependant, toutes ces œuvres suscitérent l'opposition. Les chefs juifs demandaient : « Par quelle autorité fais-tu ces choses ? » Le Christ répondit non seulement par des paroles, mais par des œuvres. Il déclara : « Mon Père agit jusqu'à présent, et moi aussi j'agis ». Il révéla qu'Il est le Seigneur du sabbat, envoyé par le Père, investi de l'autorité et de la puissance pour délivrer, guérir et rendre la vue aux aveugles.

L'apôtre Paul nous rappelle que la véritable liberté n'est pas l'absence de loi, mais la vie dans l'Esprit : « C'est pour la liberté que le Christ nous a affranchis » (Galates 5). Et l'apôtre Jacques enseigne que la foi sans les œuvres est morte (Jacques 5), surtout lorsque nous négligeons de visiter les malades et de prier pour eux. Les Actes des Apôtres témoignent comment Pierre et Jean relevèrent le paralytique à la porte du Temple, non par leur propre puissance, mais au nom de Jésus-Christ (Actes 3).

En conclusion, nous reconnaissons que le Seigneur a guéri les aveugles et les malades le jour du sabbat, qu'Il a restauré leur santé et les a délivrés de leur souffrance. Le sabbat est le jour du Seigneur du sabbat. Il est le jour où la maladie est soulagée, où la souffrance est apaisée, où l'espérance renaît. Le Christ n'a pas violé la loi du sabbat ; Il l'a accomplie en révélant le sens le plus profond.

Ainsi, nous aussi, chrétiens, sommes appelés à sanctifier le sabbat par des œuvres de miséricorde : visiter les prisonniers, réconforter les malades et leur partager la Parole de Dieu. De cette manière, nous témoignons que le sabbat est un jour de vie, un avant-goût du repos éternel dans le Royaume de Dieu.

Gloire au Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles.
Amen.